



## Rapport des vérificatrices aux comptes pour l'exercice 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la vérification des comptes de votre association arrêtés au 31 décembre 2020.

Nous avons constaté que le bilan et le compte des pertes et profits concordent avec la comptabilité et que celle-ci est tenue avec exactitude.

Nous nous sommes assurés de la réalité des actifs qui s'élèvent à CHF 124'527.89.

L'exercice boucle avec un bénéfice de CHF 28'363.02.

Par conséquent, nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont soumis et d'en donner décharge aux membres du comité ainsi qu'à la personne chargée de la comptabilité. Nous les remercions pour leur travail.

Veyrier, le 13 avril 2021

Les vérificatrices aux comptes :

Maude Bessat

Magali Rapin